Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9470169
Centre d'intérêt: 140

Cégep de Drummondville.

"Bâtir le renouveau" : plan de travail 1993-1994 / Cégep de Drummondville
. -- Drummondville : Presses du Cégep de Drummondville, 1993.
48 p. ; 28 cm.

ISBN 2-920169-76-9

Descripteur(s): Plan de travail * Développement de programmes * Aide à l'apprentissage * Encadrement des élèves * Organisation pédagogique * Organisation administrative * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce plan de travail vise à mettre en place les conditions optimales et à améliorer les pratiques professionnelles pour favoriser le renouveau de l'enseignement au Cégep de Drummondville. Il distingue les dossiers institutionnels que sont le développement des programmes, l'aide à la réussite et le projet d'agrandissement des dossiers sectoriels qui sont constitués des objectifs et actions qu'entendent mettre en oeuvre les différents services du collège.

Type de document:

«BÂTIR LE RENOUVEAU»

plan de travail 1993-1994

Cégep de Drummondville
960, RUE SAINT-GEORGES, DRUMMONDVILLE (QUÉBEC) J2C 6A2
TÉL.: (819) 478-4671
FAC-SIMILÉ: (819) 474-6859

septembre 1993

94-70169

PLAN DE TRAVAIL 1993-1994

"BÂTIR LE RENOUVEAU"

Cégep de Drummondville
Septembre 1993

ISBN 2-920169-76-9

Dépôt légal - 3e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Par *Les Presses du Collège de Drummondville*
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec)
J2C 6A2

Adopté par le Conseil d'administration
1993-09-21 (résolution 93-09-21-04)

Table des matières

Dossiers institutionnels

1. Le renouveau de l'enseignement collégial

1.1 Revue des orientations générales et principes d'action 1
1.2 Le champ de la formation 2
1.3 Le champ des programmes 3
1.4 Le champ de la gestion pédagogique 4
1.5 Nouveau "design" pour les documents d'information pédagogique 5
1.6 Le développement organisationnel 6

2. Le développement des programmes

2.1 Enseignement universitaire en musique 7
2.2 Révision des programmes de musique 8
2.3 Le Centre de formation musicale et de ses technologies appliquées (C.F.M.T.A.) 9
2.4 Implantation de la formule alternance travail-études en bureautique et T.E.E.I. 10
2.5 Évaluation du programme de sciences humaines 11
2.6 Élaboration d'un nouveau programme en arts et lettres : projet expérimental conjoint collégial-université (U.Q.T.R.) 12
2.7 Projet du Centre d'entrepreneuriat 13
2.8 Service de formation aux entreprises 14
2.9 Implantation de la reconnaissance des acquis 16
2.10 Technologies de l'automobile 17
2.11 Nouveau programme en techniques humaines 18

3. L'aide à la réussite

3.1 Aide à la réussite, orientations et voies d'action 19
3.2 Le CAF 20
3.3 Expérience de cours jumelés en français 21
3.4 Encadrement des étudiantes de 1re année en techniques de bureau . . . 22
3.5 Encadrement des étudiants en électrotechnique 23
3.6 Encadrement des étudiantes et des étudiants de 1re année en sciences humaines 24
3.7 Encadrement des étudiantes et des étudiants de 1re année en musique 25
3.8 Projet d'un Centre d'aide en sciences 26

4. Projet d'agrandissement

4.1 Suivi de la réalisation de la partie «A» 27
4.2 Fin de planification et réalisation des parties «B» et «C» 28
4.3 Organisation du cadre horaire pour 1994-1995 29

Dossiers sectoriels

5. Direction générale

5.1 Impacts de la nouvelle législation sur la structure du Cégep 30
5.2 Projet de règlement sur la santé et la sécurité au Cégep 31

6. Direction des études (Services pédagogiques)

6.1 Révision du règlement local des études 32
6.2 Politique sur l'offre de cours 33
6.3 Informatique de pédagogie 34
6.4 Aide à la réussite par la recherche documentaire 35
6.5 Les axes de développement des ressources didactiques 36
6.6 Évaluation formative des enseignements et perfectionnement des maîtres 37

7. Service de formation aux adultes et aux entreprises

7.1 Planification stratégique du Service 39
7.2 Informatisation de la gestion du Service de formation aux adultes et aux entreprises 40
7.3 Formule d'ateliers 41
7.4 Promotion des services 42

8. Service des affaires étudiantes

8.1 Informatisation des questionnaires de relance secteur général et professionnel 43
8.2 Analyse et révision des services d'animation 44

9. Services du personnel

9.1 Mesures pour contrer le harcèlement sexuel 45

10. Services administratifs

10.1 Identifier de nouvelles sources de revenus en vertu de la nouvelle loi des cégeps 46
10.2 Informatique de gestion 48

«BÂTIR LE RENOUVEAU»

PLAN DE TRAVAIL 1993-1994

CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

Introduction

25e ANNIVERSAIRE. Voilà une étape digne de mention. L'année 1993-1994 marquera, en effet, le 25e anniversaire de l'enseignement collégial public à Drummondville. Le Cégep de Drummondville, bien que créé comme tel en 1980, a succédé à des établissements qui ont fondé l'assise d'un enseignement collégial public de qualité à Drummondville. Les ressources limitées ne permettent pas d'envisager d'événements d'envergure pour souligner cet anniversaire, mais la direction et le personnel profiteront des occasions «naturelles» pour en faire état et rappeler la tradition d'excellence animant l'action éducative qui se poursuit et auquel le plan de travail présenté ici fait écho.

La société québécoise a passé en revue, au cours de la dernière année, son réseau d'enseignement collégial. Elle a exprimé largement son appréciation et ses attentes : plus de deux cents mémoires ont été présentés à la Commission parlementaire de l'éducation. De nombreux débats tant sur la place publique que dans des cercles particuliers ont étayé cet effort collectif de réflexion. Le Cégep de Drummondville n'a pas été étranger à ce vaste mouvement. Au contraire, il a fait entendre sa voix à la Commission parlementaire et a tenu localement des activités d'étude et d'analyse des tenants et aboutissants de ce projet de renouveau. Enfin, en juin dernier, le gouvernement du Québec faisait connaître sa position sur ce que seront les nouvelles assises de l'enseignement collégial au Québec en adoptant deux lois majeures et plusieurs règlements affectant l'environnement institutionnel d'un cégep.

La table est mise. L'essence du renouveau de l'enseignement collégial est passé de projet à réalité. D'aucuns seront restés sur leur appétit face à telles ou telles dimensions que l'on aurait voulu maintenir ou modifier, mais dans l'ensemble, le projet retenu rencontre d'importants consensus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des cégeps. Si la substance renouvelée est identifiée, il faut maintenant lui donner vie, l'incarner dans nos pratiques professionnelles et rencontrer ainsi les attentes sérieuses et prometteuses que la société place en ses établissements d'enseignement collégial.

On ne se surprendra pas, dans un tel contexte, que les forces vives du Cégep de Drummondville se mettent résolument à l'oeuvre pour relever ces défis stimulants. Le plan de travail du Cégep, reflet des principaux projets de développement envisagés pour l'année 1993-1994, vise donc à **«BÂTIR LE RENOUVEAU».** D'ailleurs, bâtir est une activité connue au Cégep de Drummondville. Pendant que les importants chantiers

d'agrandissement se poursuivent principalement sous la gouverne des Services administratifs et des spécialistes de la construction, les autres personnes oeuvrant au Cégep se tourneront prioritairement, dans leurs objectifs de développement, vers la mise en place des éléments du renouveau de l'enseignement collégial.

La base du renouveau tient principalement dans les lois 82 et 83 modifiant l'environnement juridique des cégeps et le nouveau Règlement relatif au régime des études collégiales. Encore, faut-il le rappeler, les lois et règlements n'ont de sens qu'en ce qu'ils balisent des actions concrètes susceptibles d'améliorer la qualité des services éducatifs offerts à la population. **«BÂTIR LE RENOUVEAU»** s'attaque donc, de façon centrale et prioritaire, à mettre en place ou à réaliser les conditions optimales ou à améliorer les pratiques professionnelles pour rencontrer le mieux possible les objectifs du renouveau de l'enseignement collégial. D'ailleurs, un des virages majeurs du renouveau ne consiste-t-il pas à confier plus de responsabilités aux établissements dans la gestion et l'exercice de leurs programmes de formation? Le Cégep de Drummondville a souvent occupé une position d'avant-garde en matière d'analyse et développement institutionnel : il n'entend pas rater l'occasion qui lui est donnée d'en faire davantage, comme il le souhaitait dans son mémoire à la Commission parlementaire de l'éducation. **«BÂTIR LE RENOUVEAU»** manifeste donc cette volonté institutionnelle de prendre le tournant commun à l'ensemble du réseau de l'enseignement collégial au Québec, tout en lui imprimant une couleur locale. Celle-ci sera d'autant plus prononcée et réelle que la possibilité de le faire est élargie et que l'engagement des intervenantes et des intervenants du milieu à y travailler est bien marqué.

«BÂTIR LE RENOUVEAU» rejoint, il va de soi, la thématique des dossiers dits institutionnels du Cégep, c'est-à-dire, ceux qui visent à rallier les plus larges contributions du personnel ou qui ont une portée d'ensemble ou un caractère prioritaire au regard de dossiers dits sectoriels. Mais en y regardant de près, on se rend compte que plusieurs dossiers sectoriels vont bien s'accomoder aussi de la coiffe **«BÂTIR LE RENOUVEAU»**. En effet, plusieurs des dossiers à portée sectorielle visent également à contribuer à l'implantation du renouveau inspiré par les réalignements retenus à la fin de la dernière année scolaire.

Le renouveau passe par la mise en place des modifications apportées par la loi ou les règlements aux infrastructures des établissements, au partage des responsabilités, aux programmes d'enseignement et aux mesures d'appoint. **«BÂTIR LE RENOUVEAU»** passe également par la poursuite de la réalisation du plan de développement des programmes en vigueur au Cégep pour la période 1990-1995. La pertinence renouvelée de ce plan quinquennal, même après la réforme majeure de l'année 1992-1993, témoigne de la qualité de ce plan de développement. On retrouvera donc dans les dossiers institutionnels une douzaine de projets qui constituent l'actualisation du plan de développement à long terme.

«BÂTIR LE RENOUVEAU» s'attarde à la mise en place de mesures susceptibles d'améliorer l'intégration des nouveaux étudiants et étudiantes et de favoriser davantage la réussite scolaire. Ce thème n'est pas nouveau dans les efforts de développement au

Cégep de Drummondville, même si la vaste réflexion de la dernière année l'a fait ressortir comme une problématique majeure à l'échelle du Québec. Tout en réalisant des expériences d'encadrement d'étudiants, notamment en première année où les difficultés d'adaptation se manifestent davantage, le personnel des Services pédagogiques, des départements et du Service des affaires étudiantes poursuivra sa réflexion pour optimaliser les ressources réservées à l'aide aux étudiantes et aux étudiants en difficulté d'apprentissage ou éprouvant des problèmes d'orientation.

Le renouveau se produit à un moment de l'histoire du Cégep où la croissance des effectifs n'a jamais été si grande. **«BÂTIR LE RENOUVEAU»** doit donc faire de la place à BÂTIR tout court. La phase "A" du chantier d'agrandissement en marche depuis mai dernier va se poursuivre en ajoutant la phase "B" à l'automne 1993 et la phase "C" au printemps 1994. Les étudiantes, les étudiants et le personnel devront composer avec des contraintes et des inconvénients occasionnés par les chantiers et le recours à des locaux temporaires, mais la perspective d'un environnement meilleur dès le mois de janvier 1994 rendra l'attente moins pénible. L'effectif étudiant estimé pour 1993-1994, soit 1 925 étudiantes et étudiants, excédera déjà le cadre du devis pédagogique autorisé pour la construction, soit 1 800 étudiantes et étudiants.

Le plan de travail comporte aussi des dossiers sectoriels. Malgré leur caractère plus restreint que celui des dossiers institutionnels, ils sont porteurs de projets importants au développement de certaines unités du Cégep ou de certains aspects du fonctionnement. **«BÂTIR LE RENOUVEAU»** regroupe par direction ou service les projets sectoriels. Plusieurs d'entre eux sont susceptibles de rejoindre éventuellement des cibles plus larges que les instances d'où ils originent. De plus, leur parution dans le plan de travail est de nature à faire naître des collaborations additionnelles à celles identifiées au moment de la planification initiale. Par ailleurs, la diffusion du plan de travail dans les services et les départements joue un rôle d'information utile. La majorité du personnel, occupée quotidiennement à la prestation des services de formation, de support à la formation ou aux services administratifs, peut ainsi connaître les projets de développement de leurs collègues et voir venir l'évolution qui les rejoindra dans l'action immédiate au terme de ces projets. Ceux et celles qui s'occupent directement de dispenser les services immédiats peuvent s'assurer qu'au-delà du quotidien, des efforts sont faits pour analyser des problématiques de l'heure et penser des solutions porteuses d'avenir. Les bilans de mi-année ou de fin d'année sont aussi publiés et complètent la connaissance de la marche du Cégep vers son avenir.

Le plan de travail identifie de nombreux responsables de dossiers et, pour chacun, des collaboratrices et des collaborateurs associés. La réalisation du plan de travail adopté par le Conseil d'administration à son assemblée de septembre ne saurait être possible sans ces contributions soutenues et empressées de l'ensemble des éducatrices et des éducateurs du Cégep soucieux de poursuivre et d'améliorer la noble tradition de 25 années d'enseignement collégial public à Drummondville. Ce travail d'équipe renouvelé d'année en année et consigné dans les plans de travail annuels constitue une autre façon éloquente et tangible de la manière dont la direction et le personnel du Cégep travaillent et entendent, encore cette année, servir la population et

DOSSIER	1	LE RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
	1.1	REVUE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PRINCIPES D'ACTION

Résumé de la problématique

Lors de la création du Cégep en 1980, le Conseil d'administration avait adopté un texte fondamental de présentation de sa mission, de ses principales orientations et de ses grands principes d'action. Ce document a été remis systématiquement à toutes les personnes qui ont joint les rangs du personnel ou du Conseil d'administration depuis cette époque.

En 1991-1992, la direction du Cégep avait entrepris la revue de ce document. Cette réflexion s'est poursuivie en 1992-1993, mais en arrière-plan des travaux de la réforme de l'enseignement collégial, travaux susceptibles d'influer notamment sur l'énoncé de mission. Il y a donc lieu de reprendre ce projet et de le soumettre à la consultation des différents groupes et de la Commission des études avant son adoption par le Conseil d'administration.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Élaborer un document de travail pour réaction préliminaire du Comité de régie interne (octobre 1993).
2. Tenir une journée d'étude avec le personnel cadre pour valider le projet (novembre 1993).
3. Apporter les ajustements requis au document de travail (novembre 1993).
4. Préparer et procéder à la consultation élargie du personnel (mars 1994).
5. Soumettre le projet révisé suite à la consultation, à l'approbation du Conseil d'administration (avril 1994).

Responsable

Paul G. Lemire

Collaboration

Comité de régie interne
Cadres
Commission des études
Regroupements de personnel

DOSSIER	1 LE RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
	1.2 LE CHAMP DE LA FORMATION

Résumé de la problématique

La loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (Loi 82) et le nouveau Règlement sur le régime des études collégiales viennent modifier de façon significative les composantes de la formation générale des programmes conduisant au DEC. À cet égard, le législateur a retenu de regrouper dans un seul ensemble de 26 2/3 unités, les unités actuellement attribuées aux cours dits "obligatoires" et aux cours dits "complémentaires". Cet ensemble commun à tous les programmes serait fait de trois composantes : un premier bloc (formation générale commune) de 14 2/3 unités pour lequel la ministre définirait les objectifs, les standards et les activités d'apprentissage; un deuxième bloc (formation générale particulière) de 6 unités pour lequel la ministre déterminerait les objectifs et les standards, les moyens étant du ressort des collèges; un troisième bloc (formation générale complémentaire) de 6 unités pour lequel la ministre définirait les objectifs et les standards, les moyens étant là aussi du ressort des collèges. Suivant l'échéancier actuel, le bloc de formation générale de tous les programmes conduisant à un DEC devrait être actualisé pour être mis en oeuvre à l'automne 1994.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Participer à l'établissement des objectifs, des standards et des activités de la composante de formation générale commune par l'intermédiaire des mécanismes d'information et de concertation qui seront mis en place et assurer le suivi au plan local (continu).

2. Prendre les mesures pour implanter la formation générale commune en planifiant des activités d'appropriation et de perfectionnement si nécessaire (continu).

3. Participer à l'établissement des objectifs et des standards de la formation générale propre aux programmes et de la formation générale complémentaire par l'intermédiaire des mécanismes d'information et de concertation qui seront mis en place et assurer le suivi au plan local (continu).

4. Établir les activités d'apprentissage en lien avec les objectifs et les standards des blocs de formation générale propre aux programmes et de formation générale complémentaire par le biais d'activités d'appropriation des objectifs et des standards, d'analyse, de recherche, d'animation (continu).

5. Planifier l'implantation de la formation générale propre aux programmes et de la formation générale complémentaire par le biais de règles de fonctionnement ou d'énoncés de politiques (continu).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Marc Boivin
Aides pédagogiques individuels
Départements
Syndicat des enseignantes et des enseignants

DOSSIER	1 LE RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
	1.3 LE CHAMP DES PROGRAMMES

Résumé de la problématique

Le nouveau cadre législatif et réglementaire mis en place par la ministre vient confirmer une responsabilité accrue des collèges dans la gestion et l'évaluation des programmes. D'une part, les collèges auront désormais la responsabilité de définir l'ensemble des activités d'apprentissage assurant l'atteinte des objectifs et des standards établis au niveau ministériel pour les programmes du secteur technique. Dans les programmes d'études préuniversitaires, les nécessités d'une jonction collège-université s'articuleront encore autour du maintien d'un taux relativement élevé d'activités déterminées par la ministre. D'autre part, les collèges ont désormais l'entière responsabilité de définir les objectifs, les standards et les activités d'apprentissage des programmes d'établissement conduisant à des A.E.C. Sur la base de ces responsabilités accrues, le nouveau cadre législatif fait aussi obligation aux collèges de se donner une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études qu'ils dispensent.

Actions à entreprendre et échéancier

1. S'approprier les nouveaux objectifs, les standards et les activités des programmes préuniversitaires en révision (continu).
2. Déterminer les activités laissées à la discrétion de chaque collège (continu).
3. Participer à l'établissement des objectifs et des standards des programmes techniques par l'intermédiaire de la Table nationale des programmes (continu).
4. Établir les activités d'apprentissage en congruence avec les objectifs et les standards établis par la ministre pour les programmes techniques (continu).
5. Envisager la conception et l'élaboration de modules dans certains programmes du secteur technique et demander les approbations pertinentes (continu).
6. Revoir les A.E.C. et en créer d'autres au besoin (continu).
7. Convertir les C.E.C. et les D.P.E.C. en A.E.C. (continu).
8. Élaborer une description de chacun des programmes dispensés par le Cégep (objectifs, standards et activités) et la rendre publique (continu).
9. Revoir la politique provisoire relative à l'évaluation des programmes et en faire une politique institutionnelle (continu).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Marc Boivin — Départements
Françoise Richer — Éducation des adultes
API

DOSSIER	1	LE RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
	1.4	LE CHAMP DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE

Résumé de la problématique

À l'aube de la réforme, les cégeps ont réclamé plus d'autonomie. C'est une des lignes de fond du projet retenu. En confiant aux collèges des responsabilités académiques accrues, la ministre met aussi en place un cadre de gestion pédagogique renouvelé. C'est autour de volets comme l'encadrement et la réussite des étudiantes et des étudiants, l'organisation des programmes et l'évaluation des apprentissages que la ministre propose des modifications importantes à la gestion pédagogique des collèges. Suivant la volonté du législateur, il appartiendra cependant à chaque collège de définir les structures et les pratiques leur permettant d'assurer cette gestion académique redéfinie. À cet égard, l'existence et le fonctionnement des départements et de la coordination départementale ne sont pas mis en cause.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Adopter un règlement du Cégep concernant la création d'une Commission des études (composition, mandat, pouvoirs, fonctionnement, etc.) (octobre 1993).

2. Voir à la nomination des membres de la Commission des études et assurer sa mise en oeuvre (décembre 1993).

3. Revoir la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages pour y introduire des éléments obligatoires comme les modalités d'application des dispenses, des équivalences et des substitutions, le processus de sanction des études, l'imposition d'une épreuve synthèse par programme (juin 1994).

4. Concevoir, offrir et assurer la mise en oeuvre d'une session d'accueil et d'intégration à l'intention des clientèles faibles à l'admission ou en processus d'orientation (continu).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Départements
Syndicat des enseignantes et des enseignants
Service de l'organisation scolaire
Service des affaires étudiantes
Service de l'éducation des adultes

DOSSIER	1	LE RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
	1.5	NOUVEAU "DESIGN" POUR LES DOCUMENTS D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE

Résumé de la problématique

Depuis plusieurs années le Cégep affiche le même concept et le même "design" pour les documents d'information relatifs à ses programmes et services; si l'on excepte la mise à jour de l'information, c'est l'utilisation d'une couleur différente qui permettait d'établir la distinction entre les années.

Une enquête auprès des utilisateurs nous a confirmé que le concept est apprécié et que nous ne tirerions pas avantage à le modifier. Cependant, la situation est différente pour le "design". Les changements apportés à l'ordre collégial nous inspirent et même nous obligent à revoir notre image pour bien montrer que le Cégep s'inscrit dans la foulée du renouveau.

Bien sûr, il s'agit des documents qui annonceront les programmes de l'année 1995-1996 car les renseignements utiles découlant de la réforme ne sont pas disponibles pour modifier les documents portant sur l'année 1994-1995.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Choisir un graphiste et lui confier le mandat de nous proposer un nouveau "design" (janvier 1994).

2. Confier les textes à refaire à un contractuel et lui signaler nos attentes (février 1994).

3. Consolider le "design" et les textes principaux (juin 1994).

4. Procéder à la production des documents (août et septembre 1994).

Responsable

Jean Balleux

Collaboration

Services pédagogiques
Pierre Grondin
Yvon Bibeau

DOSSIER	1	LE RENOUVEAU DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
	1.6	LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Résumé de la problématique

La gestion et le développement des ressources humaines sont des éléments importants du renouveau proposé. À cet égard, l'obligation est faite à chaque collège de se donner une politique de gestion de son personnel. Dans le respect des conventions collectives en vigueur, cette politique devrait couvrir des aspects tels les exigences à l'embauche, l'intégration du personnel, l'évaluation du rendement et le perfectionnement. Aussi, au fur et à mesure de l'adoption de ces politiques institutionnelles, le ministère prévoit transférer aux collèges les sommes allouées au perfectionnement qu'il gère lui-même.

Il s'avère sans doute irréaliste de cerner l'ensemble de ce dossier sur la période d'une seule année. C'est un chantier de plusieurs années. C'est plutôt de façon sectorielle et sur la base de travaux en cours qu'il paraît réaliste d'amorcer ce dossier.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Collaborer avec la direction des Services du personnel à l'élaboration d'une politique cadre sur la gestion et le développement des ressources humaines (continu).

2. Assurer la mise en oeuvre d'une politique d'accueil, d'encadrement et d'évaluation du personnel enseignant (décembre 1993).

3. Revoir la politique de perfectionnement des enseignantes et des enseignants dans la perspective d'une décentralisation des budgets de perfectionnement et des besoins liés à l'implantation du renouveau proposé (continu).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Françoise Richer
Services du personnel
Syndicat des enseignantes et
des enseignants

DOSSIER	2 LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.1 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE EN MUSIQUE

Résumé de la problématique

L'étude de faisabilité initiée l'an passé concernant l'implantation au Cégep de Drummondville de la première année d'études universitaires en musique se poursuit cette année. Cette implantation est envisagée en association avec l'U.Q.T.R. et s'inspire du modèle réalisé entre le Cégep de Saint-Hyacinthe et l'École polytechnique de l'Université de Montréal. Les travaux de l'an passé ont permis aux responsables des deux institutions d'établir les bases d'une entente de principe à finaliser en début de cette année. L'implantation est prévue pour l'automne 1994; c'est pourquoi la direction des études du Cégep et les responsables de l'U.Q.T.R. ont convenu de finaliser ce dossier dès cet automne.

Comme autre élément, mentionnons que l'existence de nombreuses disciplines dans cet environnement éducatif complique passablement l'affectation du personnel enseignant à ce programme.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir les éléments du projet d'entente élaboré l'an passé dans la perspective d'établir un partenariat université-cégep dans l'enseignement de la musique pour la première année universitaire (août 1993).

2. Mettre en place un comité ad hoc d'implantation, si l'entente se réalise (octobre 1993).

3. Assurer l'implantation du nouveau programme pour l'automne 1994 (continu).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Gilles Fortin
comité ad hoc
Services du personnel

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.2	RÉVISION DES PROGRAMMES DE MUSIQUE

Résumé de la problématique

Les programmes de musique (500.02) et de musique populaire (551.02) font l'objet de révisions enclenchées il y a un peu plus d'un an par la DGEC. Rappelons que deux éléments sont à l'origine de cette révision : d'une part, l'obligation de revoir ces programmes pour les rendre conformes aux articles 13 et 14 du nouveau Règlement sur le régime pédagogique du collégial; d'autre part, la nécessité de les ajuster aux nouvelles réalités de la musique d'aujourd'hui de plus en plus sous l'influence des développements de l'informatique et de l'électronique.

En juin dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science autorisait l'implantation du nouveau programme révisé de musique (500.02) dès l'automne 1994. Des allocations spéciales ont d'ailleurs été dégagées de façon ad hoc pour permettre les ajustements requis. Au regard du programme de musique populaire, la révision se poursuit. Le Cégep de Drummondville entend participer activement à cette révision et plusieurs travaux et études ont déjà été réalisés en préparation à la consultation habituelle de la DGEC dans le cadre d'un tel processus.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Créer un comité ad hoc de révision du programme de musique populaire (septembre 1993).
2. Analyser les orientations mises de l'avant par la DGEC dans ce dossier et faire les représentations jugées pertinentes (continu).
3. Élaborer les devis pédagogiques nécessaires à l'implantation du programme révisé s'il y a lieu et adresser les demandes pertinentes à la DGEC (selon l'échéancier de la DGEC).
4. Assurer la mise en place pour l'automne 1994 du programme révisé de musique (500.02) (continu).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Gilles Fortin
Département de musique populaire
Département de musique

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.3	LE CENTRE DE FORMATION MUSICALE ET DE SES TECHNOLOGIES APPLIQUÉES (C.F.M.T.A)

Résumé de la problématique

Reconnu officiellement le 8 décembre 1992 par le Conseil d'administration du Cégep de Drummondville, le C.F.M.T.A. prend son envol dans la perspective d'un Centre de transfert technologique, nouvelle appellation des centres spécialisés.

Rappelons que le Cégep de Drummondville, suite à la création locale du C.F.M.T.A., déposait à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science une demande de reconnaissance de statut particulier pour son secteur musique selon les termes de l'article 17 de la Loi des collèges. Le dossier transmis à la ministre faisait état d'une demande de ressources additionnelles d'environ 175 000 $ pour fins d'encadrement et de 191 000 $ pour fins d'équipements.

La ministre, dans sa réponse au Cégep, reconnaît un statut expérimental au C.F.M.T.A. et accepte d'y allouer des ressources additionnelles moindres que celles réclamées pour les deux années d'un processus d'expérimentation qui vise à confirmer les capacités du C.F.M.T.A. à satisfaire aux critères d'un centre de transfert technologique.

À cette fin, la direction des études entend tout mettre en oeuvre pour que se réalise le projet initié il y a trois ans, lequel apparaissait comme une des priorités du Plan de développement des programmes du Cégep de Drummondville enclenché en 1990. C'est pourquoi la direction des études s'est donné comme mandat d'atteindre les objectifs visés dans le cadre d'une planification stratégique devant assurer la réalisation du projet sur la période des années 1993-1995.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Confier le mandat de réaliser le projet d'un Centre de transfert technologique à un responsable de projet (août 1993).
2. Créer un comité de travail chargé d'élaborer la planification stratégique du projet sur la période des années 1993-1995.
3. Traduire la planification stratégique en un plan de travail (décembre 1993).
4. Mettre en oeuvre les actions retenues au plan de travail (continu).
5. Déposer un bilan des réalisations 1993-1994 à la direction des études (mai 1994).

Responsables

Roch Nappert
Françoise Richer
Gilles Fortin

Collaboration

Comité ad hoc
Denis Lebel (consultant)
Département des technologies musicales

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.4	IMPLANTATION DE LA FORMULE ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES EN BUREAUTIQUE ET T.E.E.I.

Résumé de la problématique

À l'automne 1992, les étudiantes et les étudiants nouvellement admis dans les programmes de bureautique et de T.E.E.I. ont été intégrés dans une formule pédagogique qui inclue des stages de travail rémunérés dans le programme d'études.

À l'approche des premiers stages prévus pour l'été 1994, le Cégep doit définir les procédures qui permettront d'encadrer les opérations liées au cheminement des étudiantes et des étudiants : admissibilité aux stages, placement des étudiantes et des étudiants, suivi des stagiaires en emploi, etc.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Voir à l'embauche de la ressource A.T.E. (octobre 1993).
2. Mise en place de procédures reliées au cheminement des étudiantes et des étudiants (de décembre 1993 à février 1994).
3. Établir les contacts nécessaires auprès des entreprises et organismes régionaux (continu).
4. Élaborer un guide à l'intention des futurs stagiaires (février 1994).
5. Informer la clientèle étudiante des développements dans le dossier (continu).

Responsables

Marc Boivin
Ressource A.T.E.

Collaboration

Dept. T.E.E.I. et bureautique
Aides pédagogiques
Ginette Lefebvre

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.5	ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES

Résumé de la problématique

Tel que mentionné au Plan de développement des programmes du Cégep de Drummondville, le programme de sciences humaines devait faire l'objet d'une évaluation en 1993-1994. C'est pourquoi la direction des études, de concert avec le Département de sciences humaines, entend remplir ce mandat afin de percevoir la réalité du nouveau programme offert et de vérifier l'efficacité de la formation qui y est dispensée.

Déjà l'an passé, le Département de sciences humaines a procédé à l'évaluation de certaines composantes du programme au moyen d'une enquête de satisfaction auprès des étudiantes et des étudiants au regard de la formation reçue. Cette évaluation se situait à la deuxième année de l'implantation du nouveau programme et le Département voulait revoir les quatre profils offerts dans le nouveau programme ainsi que la séquence de cours à la lumière du vécu des deux années d'implantation.

C'est à partir de cette évaluation et des divers bilans et réflexions qu'elle contient que l'évaluation de cette année sera entreprise.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Procéder à la création d'un comité ad hoc d'évaluation du programme de sciences humaines (septembre 1993).
2. Identifier les objets d'évaluation ainsi que la démarche à entreprendre (septembre 1993).
3. Construire le devis d'évaluation (octobre 1993).
4. Procéder à l'élaboration des questionnaires d'évaluation (février 1994).
5. Procéder à la cueillette, au traitement et à l'analyse des données (mai 1994).
6. Rédiger le rapport d'évaluation et le déposer à la direction des études (juin 1994).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Donald Grondin
Hélène Lachapelle
Département de sciences humaines
Comité ad hoc d'évaluation

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.6	ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME EN ARTS ET LETTRES : PROJET EXPÉRIMENTAL CONJOINT COLLÉGIAL-UNIVERSITÉ (U.Q.T.R.)

Résumé de la problématique

Au printemps dernier, la DGEC lançait un appel d'offres dans les collèges du réseau les invitant à soumettre des projets de développement d'un nouveau programme collégial en arts et lettres. Les cégeps de la région 04 et L'U.Q.T.R. ont, de façon conjointe, présenté en juin 1993 un projet original à la DGEC visant l'harmonisation des objectifs de ce programme par les deux ordres d'enseignement concernés.

Le projet a été retenu par la DGEC avec deux autres projets de même nature, et le Cégep se réjouit de participer à cette démarche concertée et innovatrice. Les départements d'arts, langues et lettres, de danse, de musique et de musique populaire seront invités à participer activement aux travaux d'un comité local chargé d'assurer la mise en oeuvre du processus d'expérimentation. Les travaux du comité local seront alimentés par un comité de coordination régional qui regroupe les directions des Services pédagogiques des collèges et l'U.Q.T.R.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Voir à la mise en place d'un comité-programme au plan local responsable du processus d'expérimentation (septembre 1993).
2. Participer aux travaux du comité régional de coordination (continu).
3. Collaborer avec le comité régional de coordination pour la réalisation des différentes phases du projet (continu).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Comité-programme
Département des arts, langues et lettres
Département de musique
Département d'éducation physique (secteur danse)
Syndicat des enseignantes et des enseignants

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.7	PROJET DU CENTRE D'ENTREPRENEURIAT

Résumé de la problématique

La Conférence socio-économique de la région 04 de mai 1989 a retenu le projet du Centre d'entrepreneuriat du Coeur du Québec comme projet-pilote de support des établissements de l'enseignement supérieur (4 cégeps et l'U.Q.T.R.) au développement de l'entrepreneuriat régional. Le Cégep s'est donc engagé dans ce projet depuis 1989-1990.

Après la préparation d'un programme d'enseignement en entrepreneuriat et d'un cours complémentaire «Moi ... entrepreneur(e)?», la mise en place de clubs d'entrepreneurs étudiants, le développement de cours ou d'ateliers à l'intention des nouveaux entrepreneurs et l'animation et le support du concours «Devenez entrepreneur-e», le Centre entend poursuivre le développement de nouvelles activités ou programmes tout en maintenant et réalisant ceux existants.

De façon complémentaire, le Cégep de Drummondville loge le siège social de L'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec; cette association a elle-même le mandat d'ouvrir la voie à l'Association des clubs de nouveaux entrepreneurs du Québec, tout en favorisant l'éclosion et le support des clubs dans les cégeps et universités du Québec.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Animer le Club d'entrepreneurs étudiants du Cégep et apporter l'aide nécessaire aux autres clubs de la région 04 (continu).

2. Poursuivre l'appui aux sept clubs de nouveaux entrepreneurs dans la région 04 (continu).

3. Faire la promotion dans les cégeps et universités du Québec de l'A.C.E.E. du Québec et de l'A.C.N.E. du Québec (continu).

4. Poursuivre la recherche de nouveaux partenaires financiers (continu).

5. Donner les suites requises pour réaliser localement les programmes ou activités développés par le Centre régional selon les modalités de la phase II de celui-ci, à être déterminées (continu).

Responsable

Micheline Locas

Collaboration

Paul G. Lemire
Service de l'éducation des adultes
Centre d'entrepreneuriat du Coeur du Québec
SAJE-04

DOSSIER	2	LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.8	SERVICE DE FORMATION AUX ENTREPRISES

Résumé de la problématique

Le Service de formation aux entreprises doit poursuivre le développement amorcé en 1992-1993 pour répondre aux besoins des entreprises de la région. La conjoncture économique ne facilite pas la réalisation de ce mandat. En effet, les entreprises sont de plus en plus laissées à elles-mêmes dans le perfectionnement de leurs ressources humaines. Les subventions autrefois accessibles sont majoritairement disparues. La mesure fiscale de crédit d'impôt remboursable à la formation est sous-utilisée. Plusieurs entreprises préfèrent s'abstenir de former leur personnel.

Les ententes fédérale et provinciale en matière de formation de la main-d'oeuvre n'étant pas clarifiées, les établissements publics de formation assistent à un blocage dans l'attribution des subventions liées au perfectionnement des entreprises. Les nouvelles Sociétés québécoises de développement de la main-d'oeuvre (S.Q.D.M.) antérieurement les Commissions de formation professionnelle (C.F.P.) ne privilégient plus les établissements publics comme premiers dispensateurs de formation dans les entreprises. En effet, chaque entreprise est libre de demander le formateur de son choix, ce qui amène un intervenant comme le Cégep de Drummondville dans une concurrence de plus en plus vive avec les autres intervenants, plus particulièrement les firmes privées. Cette problématique nous amènera donc à mener des actions de promotion des services. Il faudra consolider les créneaux déjà existants, particulièrement dans le secteur de l'entrepreneurship, par des activités de formation en démarrage et de suivi à la création d'entreprises. Le personnel du Service devra lui-même faire preuve d'entrepreneurship en développant de nouveaux créneaux qui répondront aux besoins des entreprises de la région de Drummondville. Le Centre de services aux entreprises est un lieu à faire connaître à nos partenaires et aux entreprises. Il doit devenir un lieu hautement fréquenté.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Diffuser du nouveau matériel promotionnel à quelque 200 entreprises (incluant les clients actifs durant la dernière année) dans un premier temps (août 1993) puis procéder à un deuxième envoi (janvier 1994).

2. Contacter les destinataires de l'envoi promotionnel dans le but d'obtenir des rendez-vous (30 appels ou plus au besoin par semaine, 5 à 10 rendez-vous par semaine : septembre, octobre, novembre 1993).

3. Recruter une équipe de spécialistes dans divers thèmes de gestion (août-septembre 1993).

4. Identifier de nouveaux créneaux qui répondraient à des besoins nouvellement identifiés dans les entreprises (en tout temps).

5. Maintenir efficacement les dossiers actifs par des activités de promotion, des relations suivies avec nos partenaires et un souci de répondre efficacement aux demandes qui nous sont acheminées (en tout temps).

DOSSIER	2 LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.8 (suite)

6. Consolider notre expertise en démarrage d'entreprise en réalisant à nouveau cette année des formations plein temps (octobre - novembre 1993) et en mettant sur pied des activités de suivi pour les nouvelles entreprises créées durant la formation 1992-1993 (avril 1994).

7. Augmenter le potentiel de formation "technique" par l'utilisation de solutions novatrices (ex. : formation dans l'entreprise, alliances stratégiques avec centres de formation ou tierce entreprise, etc.) (septembre, octobre, novembre 1993).

8. Intervenir auprès d'organismes qui regroupent les P.M.E. pour offrir nos services de consultation et de formation (en tout temps).

Responsables

Mado Desforges
Maurice Dion

Collaboration

Yvon Néolet
(en démarrage d'entreprises)

DOSSIER	2 LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.9 IMPLANTATION DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Résumé de la problématique

De plus en plus d'adultes souhaitent revenir aux études; les aléas de la situation économique forcent beaucoup de personnes à se recycler ou à envisager un perfectionnement. Toute cette clientèle présente souvent un bagage d'expérience et de connaissances ayant été acquises sur le marché du travail ou dans des contextes d'apprentissage pratique, parfois lors d'un engagement bénévole. Tout ce bagage peut parfois comporter des éléments pertinents aux contenus des cours faisant partie d'une formation; il s'agit que la clientèle soit informée de la possibilité de faire reconnaître ses acquis pour qu'elle en manifeste la demande. Le Cégep doit prévoir les mécanismes qui vont répondre à ce besoin en se dotant d'une politique de reconnaissance des acquis.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Rédiger et soumettre un projet de politique (fin septembre 1993).
2. Identifier les programmes et matières qui pourraient faire l'objet de reconnaissance d'acquis (octobre 1993).
3. Faire adopter cette politique par le Conseil d'administration (fin octobre 1993).
4. Mettre en place les structures (affectation, collaboration), les ressources et les procédures pour gérer la politique (novembre 1993).
5. Diffuser la politique auprès de la clientèle (novembre 1993).
6. Roder la mise en application de la politique (hiver 1994).

Responsables

Mado Desforges
Michel Dumais

Collaboration

Le Service de formation aux adultes et aux entreprises
Les Services pédagogiques

DOSSIER	2 LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.10 TECHNOLOGIES DE L'AUTOMOBILE

Résumé de la problématique

En 1992-1993, plusieurs facteurs ont encore une fois freiné le développement de ce dossier. À l'automne 1992, la réorganisation du Service et l'embauche de nouveau personnel ont mobilisé les énergies du Service de formation aux adultes et aux entreprises. L'identification d'une personne venant de l'industrie et ayant ses entrées au Comité paritaire de l'automobile ne fut pas chose simple. Par la suite, à l'hiver 1993, nous avons rencontré le Service de développement des programmes de la DGEC avec ce consultant. Les résultats de cette rencontre furent positifs. Les responsables du ministère semblaient déterminés à convoquer une rencontre avec les différents intervenants concernés dans ce dossier pour clarifier la situation de la formation professionnelle dans le domaine des technologies de l'automobile. Avant que cette rencontre n'ait lieu, le chef de service a changé de fonction et la sensibilisation est à refaire auprès de son remplaçant. Un dernier élément non négligeable est le fait que le professionnel chargé de ce projet à la D.G.E.C nous laisse entendre que le Cégep de la région de l'Amiante ne manifeste pas d'intérêt à travailler le projet conjointement avec nous, ce qui était au point de départ de l'année dernière une condition essentielle pour le ministère à s'investir dans ce dossier.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Vérifier les intentions de la DGEC dans ce dossier. S'assurer qu'il y a une ouverture pour une formation collégiale dans ce domaine et vérifier la place qui serait faite au Cégep de Drummondville (automne 1993).

2. Advenant des réponses de la DGEC au point 1, reprendre les actions identifiées l'année dernière et les réaliser, c'est-à-dire procéder à l'embauche d'une personne venant de l'industrie et ayant ses entrées au Comité paritaire de l'automobile (janvier 1994).

3. Vérifier l'intérêt du Cégep de l'Amiante pour travailler en partenariat avec nous (automne 1993).

4. Rencontrer à nouveau le Comité paritaire de l'automobile pour l'amener à travailler en partenariat avec nous (automne 1993).

5. Identifier les conditions requises (lieux, équipements, etc.) pour donner la formation et organiser l'environnement propice (hiver 1994).

6. Identifier les professeurs susceptibles de participer à la démarche d'élaboration de programme et de dispenser la formation dans le domaine des technologies de l'automobile (hiver 1994).

7. Selon l'état des travaux et le résultat des démarches antérieures, procéder à l'élaboration de programme par compétence (printemps 1994).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Personne à embaucher.

DOSSIER	2 LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES
	2.11 NOUVEAU PROGRAMME EN TECHNIQUES HUMAINES

Résumé de la problématique

Depuis plusieurs années, le Cégep initie des démarches auprès du Service des programmes de la DGEC dans la visée d'obtenir un programme d'études conduisant au DEC dans le secteur des techniques humaines. Les démarches du Cégep s'appuient sur des données qui confirment un accès limité à ce secteur d'études pour les étudiantes et les étudiants en provenance du territoire de la Commission scolaire des Chênes. D'autres données indiquent aussi que plusieurs étudiantes et étudiants s'inscrivent au Cégep de Drummondville en hors-programme ou en sciences humaines par défaut, n'étant pas en mesure d'intégrer le programme de leur choix en techniques humaines. Comme conséquence, le pourcentage des inscriptions dans le programme général de sciences humaines observé à Drummondville excède de façon significative le pourcentage observé à l'échelle du réseau.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Assurer le suivi de la demande renouvelée l'an dernier auprès de la DGEC concernant le programme de techniques d'éducation spécialisée (octobre 1993).

2. Évaluer avec la DGEC des pistes de développement en techniques humaines et assurer le suivi pertinent (continu).

3. Collaborer avec l'éducation des adultes à définir une stratégie de développement dans ce dossier (continu).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Françoise Richer
Service de l'organisation scolaire
Service de l'éducation des adultes

DOSSIER	3	L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.1	AIDE À LA RÉUSSITE, ORIENTATIONS ET VOIES D'ACTION

Résumé de la problématique

À un moment où le Cégep s'apprête à implanter des sessions d'accueil et d'intégration, le dossier de l'aide à la réussite doit être consolidé. À cet égard, il y a lieu non seulement de coordonner et d'effectuer un suivi des travaux des départements et des services, mais aussi de développer de nouvelles orientations. Les travaux de cette année devraient mener à l'adoption d'un plan intégré d'aide à la réussite sur la base de la réflexion amorcée l'an dernier.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Préciser le mandat des ressources affectées au dossier des sessions d'accueil et d'intégration et de l'aide à la réussite (septembre 1993).

2. Adopter une procédure d'évaluation et de suivi des projets d'encadrement départementaux (novembre 1993).

3. Réviser et procéder aux consultations requises et adopter un plan d'aide à la réussite (janvier 1994).

4. Mettre en place les procédures nécessaires à l'opérationnalisation du plan d'aide à la réussite (mars 1994).

Responsables

Marc Boivin
Ressource professionnelle

Collaboration

Comité d'aide à la réussite

DOSSIER	3 L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.2 LE CAF

Résumé de la problématique

Le Centre d'aide en français fonctionne bien et rejoint une clientèle qui provient de tous les programmes. Aussi, le nombre des aidants et des aidés à chacun des trimestres correspond sensiblement aux objectifs fixés dans la planification de ce projet. Ajoutons que les entrevues s'y déroulent régulièrement, sans anicroche.

Un problème demeure, celui de la sous-utilisation des didacticiels ÉGAPO et ELMO.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Resserrer les liens entre le CAF et le Département d'arts, langues et lettres, en incitant les titulaires des cours de récupération et de français écrit à utiliser les didacticiels disponibles au CAF (début du trimestre).

2. Initier d'autres enseignantes et enseignants de français aux diverses ressources et méthodes du CAF (CONTINU).

Responsable

Francine Pépin

Collaboration

Département d'arts, langues et lettres

DOSSIER	3 L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.3 EXPÉRIENCE DE COURS JUMELÉS EN FRANÇAIS

Résumé de la problématique

Environ 15 % des nouveaux admis au Cégep échouent, par abandon ou par insuccès, leur premier cours de français.

Il apparaît évident qu'une bonne proportion des étudiantes et des étudiants en provenance du secondaire n'ont pas la connaissance minimale de leur langue maternelle nécessaire pour réussir des cours de français de niveau collégial. Ces étudiantes et ces étudiants ont besoin d'une aide supplémentaire en français pour les aider à s'adapter aux exigences collégiales.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Accorder aux nouveaux admis les plus faibles en français une aide accrue au premier trimestre (continu).

2. Offrir cette aide sous forme d'un cours complémentaire de trois heures par semaine, celui de «français écrit : récupération» jumelé au cours obligatoire de «communication et écriture» (continu).

3. Intégrer à l'horaire des étudiantes et des étudiants ciblés six heures hebdomadaires de français avec le même enseignant ou la même enseignante, dans un groupe restreint à 25 personnes (continu).

Responsables

Gérald Benoit
Jenner Desroches
Claudette Lavallée
Hélène Veillette

Collaboration

Département d'arts, langues et lettres

DOSSIER	3	L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.4	ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES DE 1RE ANNÉE EN TECHNIQUES DE BUREAU

Résumé de la problématique

Depuis quelques années, les projets présentés nous ont permis de prévenir les échecs, les abandons et les départs dans les cours du programme 412.

Afin de permettre à nos nouvelles étudiantes de mieux s'intégrer aux études collégiales, de faciliter la persévérance à leurs études et, compte tenu que dans la grille du programme A.T.E. la majorité des cours 412 se retrouvent dans les deux derniers trimestres, nous considérons qu'il est important que nos futures étudiantes aient un port d'attache. Nous désirons donc poursuivre le projet expérimenté les deux dernières années car nous avons constaté qu'il y a une baisse dans les échecs, les abandons de cours et les départs du programme.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier le groupe d'étudiantes de première année dont chaque enseignante du Département sera responsable (août 1993).

2. Rencontrer les étudiantes sur une base individuelle et en grand groupe :

   - 2 septembre 1993 : rencontre de groupes
   - semaines du 13 septembre, 25 octobre et 22 novembre 1993 (sur une base individuelle).

3. Tenir un dossier pour chaque étudiante de première année (continu).

4. Traiter de l'évolution du dossier en assemblée départementale (continu).

5. Analyser les résultats du projet et vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis (juin 1994).

Responsable

Diane Leduc

Collaboration

Michelle Poirier
Céline Caron
Pierrette Béland

DOSSIER	3	L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.5	ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS EN ÉLECTROTECHNIQUE

Résumé de la problématique

Le taux de persistance des étudiants dans le programme d'électrotechnique demeure faible. Il en est de même du taux de diplômation qui se situe généralement autour de 40 %. Au vécu, on observe que le décrochage a lieu principalement au passage du deuxième au troisième trimestre du programme. De plus, les cours présentant les principales difficultés sont ceux de "circuits à courant continu" (243-170) donné au premier trimestre d'études dans le programme et de "semi-conducteur en communication" (243-250) donné au second trimestre.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Ajouter une heure supplémentaire à l'horaire des cours 243-170 et 243-250 afin de permettre une évaluation formative des étudiants axée sur des exercices et des mini-examens (continu).

2. Dépister les cas problèmes en début de chacun des trimestres pour des rencontres éventuelles dans les semaines de mise à jour (octobre 1993 et mars 1994).

3. Produire un bilan du projet en terme de taux de réussite dans chacun des cours et établir une comparaison avec les données des années antérieures (juin 1994).

Responsable

Alain Bélisle

Collaboration

Maher Jahjah
André Touchette

DOSSIER	3	L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.6	ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DE 1RE ANNÉE EN SCIENCES HUMAINES

Résumé de la problématique

Les étudiantes et les étudiants qui présentent le plus de difficulté au Cégep sont ceux de première année en provenance du secondaire qui ont une M.G.S. (moyenne générale au secondaire) ou une M.P.S. (moyenne pondérée au secondaire) inférieure à 65 %. Ajoutons à cela ceux qui sont identifiés comme faibles dans plus d'un cours. Ce sont deux éléments que notre recherche de l'an dernier a révélés. Nous avons également appris, suite à une première expérience d'encadrement, qu'il faut agir rapidement pendant le trimestre, c'est-à-dire repérer au plus tôt ceux qui éprouvent des difficultés ou qui manifestent des problèmes de comportement.

La démarche qui sera proposée cette année s'inspire de notre expérience de l'an dernier et prend la forme d'un projet collectif d'encadrement des étudiantes et des étudiants faibles à leur premier trimestre d'études dans le programme de sciences humaines.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Constituer un groupe de professeurs intéressés au projet sur la base des cours offerts en première année du programme de sciences humaines (septembre 1993 et janvier 1994).

2. Planifier des interventions autant au niveau scolaire qu'au niveau comportemental (continu) :

   - évaluations tôt en début de trimestre,
   - suivi des étudiantes et des étudiants avec un dossier faible à l'admission par le biais de rencontres individuelles,
   - mise en place de tutorat par les pairs dans les cas appropriés,
   - cumulatif des notes en cours de trimestre,
   - planification d'activités avec les API.

3. Procéder à une évaluation des cours par les étudiantes et les étudiants (décembre 1993 et mai 1994).

4. Outiller les étudiantes et les étudiants sur des aspects comme la gestion du temps, la prise de notes, la lecture, la préparation à un examen, etc. (continu).

5. Évaluer le projet et son impact sur la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants (mai 1994).

Responsable

Pierre Langis

Collaboration

Édith Dupont
Département
Hélène Lachapelle

DOSSIER	3	L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.7	ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DE 1RE ANNÉE EN MUSIQUE

Résumé de la problématique

Les enseignantes et les enseignants de musique ont observé ces dernières années que plusieurs étudiantes et étudiants ont des difficultés d'apprentissage dans les cours de formation auditive, plus particulièrement en ce qui concerne la dictée et le rythme. Ces difficultés s'expliquent en partie par le manque de préparation dans beaucoup d'écoles secondaires et le fait que les 225 étudiants du C.F.M.T.A. proviennent d'une cinquantaine de milieux différents.

De plus, avec le rythme trépidant de la vie, beaucoup d'entre eux ont des difficultés de concentration pour bien entendre et reconnaître les intervalles, les mélodies, les accords et la pulsation. Pour un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants, le développement d'une méthode de travail s'avère nécessaire pour pallier à cette carence. Aussi, un suivi personnel et régulier apparaît indispensable pour celles et ceux qui rencontrent des problèmes en cours d'études. À cet égard, les étudiantes et les étudiants qui ont des problèmes seront identifiés par les différents professeurs de formation auditive, puis référés à une personne-ressource qui intervient d'une façon individuelle ou collective, selon le cas.

Le projet retenu fait suite à la mise en application d'un projet similaire réalisé l'année dernière. Une évaluation de ce projet nous a déjà appris que les étudiantes et les étudiants désignés par les professeurs à une personne-ressource suivent assidûment les rencontres fixées chaque semaine. De plus, ce sont eux qui en ont fait la demande au début du trimestre d'hiver 1993, suite à l'expérience vécue lors du trimestre d'automne 1992.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Identifier une personne-ressource responsable du projet (septembre 1993).
2. Identifier les étudiantes et les étudiants qui pourront bénéficier de ce projet (septembre 1993).
3. Planifier et organiser les rencontres avec les bénéficiaires du projet et mettre en oeuvre les programmes de travail individuel (octobre 1993).
4. Répéter le projet au trimestre d'hiver (continu hiver 1994).
5. Évaluer l 'impact du projet (mai 1994).

Responsable

Gilles Fortin

Collaboration

Départements du C.F.M.T.A.

DOSSIER	3 L'AIDE À LA RÉUSSITE
	3.8 PROJET D'UN CENTRE D'AIDE EN SCIENCES

Résumé de la problématique

Le programme de sciences de la nature présente des difficultés de cheminement pour un nombre appréciable d'étudiantes et d'étudiants. Dans plusieurs cours de ce programme, les taux d'échecs et d'abandons sont significativement supérieurs à ce qui est observé pour d'autres cours et programmes. De plus, alors que la clientèle à l'enseignement collégial croit depuis plusieurs années, on observe une diminution graduelle des inscriptions dans ce champ de la formation. Une partie de cette double problématique peut sans doute être améliorée par des mesures d'encadrement particulières. À cet égard, plusieurs cégeps ont développé des formules de Centre d'aide en sciences avec des résultats probants.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Établir le portrait du cheminement dans le programme des sciences au Cégep (décembre 1993).
2. Prendre connaissance des expériences vécues dans quelques collèges concernant la mise sur pied de Centre d'aide en sciences (novembre 1993).
3. Dégager les aspects les plus significatifs de ces expériences (décembre 1993).
4. Élaborer un projet local de Centre d'aide en sciences si jugé pertinent et identifier les collaborations et ressources requises (février 1994).
5. Voir à l'implantation du projet si retenu (avril 1994).

Responsable

Céline Marier

Collaboration

Roch Nappert
Département de sciences de la nature
Claude Tousignant

DOSSIER	4	PROJET D'AGRANDISSEMENT
	4.1	SUIVI DE LA RÉALISATION DE LA PARTIE «A»

Résumé de la problématique

Le projet d'agrandissement est dorénavant identifié sous deux parties différentes (A et B) et chacune s'inscrit dans son échéancier spécifique. Les améliorations des locaux existants sont par ailleurs regroupées sous la partie «C».

Actions à entreprendre et échéancier

Partie «A» (Classes)

1. Poursuivre le contrôle de l'exécution des travaux confiés au *Groupe Canvar* de manière à en assurer un déroulement optimal. Entre-temps, utiliser des locaux temporaires.

   1.1 Échéancier :
   Les travaux doivent être complétés pour la rentrée Hiver 1994. Le cas échéant, les 10 locaux temporaires n'auraient plus leur utilité. Autrement, la location serait poursuivie en conséquence.

Responsable

Denis V. Bachand

Collaboration

Jean-Guy Gauthier
Le Comité de régie interne

DOSSIER	4	PROJET D'AGRANDISSEMENT
	4.2	FIN DE PLANIFICATION ET RÉALISATION DES PARTIES «B» ET «C»

Résumé de la problématique

Les parties «B» et «C» des travaux sont pour l'instant à divers stades de planification.

Actions à entreprendre et échéancier

Partie «B» (Musique-Cafétéria)

1. Finaliser les plans et devis en vue de leur acceptation par la DGEC vers le 15 septembre 1993.
2. Prévoir un appel d'offres public vers la troisième semaine de septembre 1993.
3. Prévoir le début des travaux vers le 15 octobre 1993.
   3.1 Échéancier d'exécution :
   Les travaux seront complétés à temps pour la rentrée d'automne 1994.

Partie «C» (Améliorations)

4. Suite à l'octroi du contrat afférent à la partie «B», évaluer les disponibilités budgétaires résiduelles pouvant être consacrées à la partie «C».
5. Procéder à une révision des plans en fonction des disponibilités ainsi identifiées.
6. Choisir une méthodologie de gestion de projet conséquente.
7. Contrôler l'exécution des travaux.
   7.1 Échéancier :
   La fin des éventuels travaux devrait précéder la rentrée d'automne 1994. De tels travaux ne devraient pas déranger le déroulement normal des cours.

Responsable

Denis V. Bachand

Collaboration

Jean-Guy Gauthier
Le Comité de régie interne

DOSSIER	4	PROJET D'AGRANDISSEMENT
	4.3	ORGANISATION DU CADRE HORAIRE POUR 1994-1995

Résumé de la problématique

L'agrandissement du cégep commande une réévaluation du cadre horaire pour l'année académique 1994-1995. D'une part, l'ajout de plusieurs classes sèches devrait notamment permettre de libérer les périodes de dîner dans l'horaire des étudiantes et des étudiants. D'autre part, ces mêmes facilités rendront possible une révision du patron horaire dans le sens d'une amélioration au plan de l'intervention pédagogique.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Mettre à jour l'inventaire des locaux et de leurs spécificités (octobre 1993)
2. Évaluer les besoins en locaux en tenant compte de l'évolution de la clientèle et des programmes (novembre 1993).
3. Élaborer des hypothèses de cadre horaire (décembre 1993).
4. Apporter des ajustements possibles pour le trimestre d'hiver 1994 (décembre 1993).
5. Adopter un cadre horaire après avoir consulté les services et le personnel enseignant (mars 1994).

Responsables

Ginette Lefebvre
Marc Boivin

Collaboration

Comité du cadre horaire

DOSSIER	5	DIRECTION GÉNÉRALE
	5.1	IMPACTS DE LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR LA STRUCTURE DU CÉGEP

Résumé de la problématique

Faisant suite à l'intention déjà annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, c'est le 4 novembre 1992 que s'ouvrent les auditions publiques de la commission parlementaire sur l'enseignement collégial qui s'échelonneront sur six semaines et où l'on débattra de la plupart des quelque 220 mémoires soumis. Il en sortira un projet de renouveau de l'enseignement collégial qui se concrétisera dans deux textes de lois qui en déterminent en bonne partie les contenus.

Un de ces textes, à savoir la Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (Projet de loi 82, sanctionné le 15 juin 1993), comporte des dispositions qui entraînent des changements substantiels à la configuration des structures du Cégep, notamment la composition du Conseil d'administration. À titre de responsable des affaires corporatives, il faudra nous approprier les dispositions pertinentes, voir à la mise en oeuvre des mesures édictées et assurer la concordance des autres documents officiels pour tenir compte des nouvelles réalités et des stipulations législatives. Compte tenu cependant de tous les aléas du processus et du fait que des étapes dépendent d'intervenants extérieurs, nous devrons nous contenter d'établir un échéancier large sinon ouvert.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Voir à la mise en place du nouveau Conseil d'administration selon l'article 4 de la Loi (année 1993-1994).

   1.1 Effectuer les démarches requises pour que la ministre puisse procéder aux nominations qui relèvent de sa juridiction.

   1.2 Assurer que le Conseil nomme les deux titulaires de DEC du Cégep.

   1.3 Prendre les dispositions pour les élections par leurs pairs des membres qui sont soumis à ce mode de désignation (parents, enseignants, P.N.E., soutien) et ce, en conformité avec les stipulations nouvelles.

2. Réviser, le cas échéant, le règlement de régie interne (règlement numéro 1), les procédures ou autres documents officiels pour fins de concordance (juin 1994).

Responsable

Serge Vincelette

Collaboration

Le Comité de régie interne

DOSSIER	5	DIRECTION GÉNÉRALE
	5.2	PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU CÉGEP

Résumé de la problématique

Depuis ses débuts, le Cégep de Drummondville ne s'était jamais donné un règlement formel sur la santé et la sécurité. Cela n'implique pas qu'il n'y avait pas de règles et de consignes, cela signifie tout simplement qu'elles n'avaient pas les assises que confère un règlement formellement accepté par le Conseil d'administration.

Le nombre des étudiantes et des étudiants qui augmente, rend plus difficile de gérer à la pièce et de façon personnalisée certaines situations et certains comportements. Plusieurs incidents vécus ces dernières années nous incitent à combler ce vide et à doter le Cégep de Drummondville d'un Règlement sur la santé et la sécurité en ses murs et dans toutes les activités sous sa juridiction.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Préparer un projet de règlement (septembre 1993).
2. Présenter le projet au Comité de régie interne pour étude du document et acceptation d'un plan de consultation (octobre 1993).
3. Procéder à la consultation (novembre 1993).
4. Présenter le règlement au Conseil d'administration pour acceptation (décembre 1993).

Responsable

Paul G. Lemire

Collaboration

Le Comité de régie interne

DOSSIER	6	DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.1	RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DES ÉTUDES

Résumé de la problématique

Au cours de l'année 1992-1993, les Services pédagogiques ont amorcé un processus de révision du Règlement pédagogique local dans le but d'associer les droits des étudiantes et des étudiants à des responsabilités plus clairement énoncées. Aussi, la refonte du Règlement sur le régime pédagogique du collégial amendé une première fois en juillet 1992 et modifié de façon plus substantielle en juin dernier nous oblige à revoir notre Règlement pédagogique actuel. Parmi les articles qui devront être réécrits, mentionnons ceux des conditions d'admission, des frais de scolarité exigibles dans certains cas, du calendrier scolaire, du choix des cours et de l'abandon de cours.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Revoir et amender notre Règlement pédagogique dans le suivi des travaux amorcés localement l'an dernier et de l'adoption d'un nouveau Règlement sur le régime des études collégiales (octobre 1993).

2. Procéder aux consultations d'usage (novembre 1993).

3. Adopter une version modifiée de notre Règlement pédagogique au Conseil d'administration (décembre 1993).

Responsable

Roch Nappert

Collaboration

Marc Boivin
Françoise Richer
Hélène Lachapelle
Carole Côté
Luc Amyotte
Jean Laplante
Donald Grondin

DOSSIER	6 DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.2 POLITIQUE SUR L'OFFRE DE COURS

Résumé de la problématique

La réforme de l'enseignement collégial prévoit l'implantation d'un nouveau cadre pour les cours de formation générale pour le trimestre d'automne 1994. Ceci amènera à revoir l'offre de cours en tenant compte des directives ministérielles et du vécu du Cégep en cette matière.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Effectuer l'analyse des données statistiques du Cégep concernant les choix de cours complémentaires (continu).

2. Analyser les critères du ministère en matière de cours de formation générale et dégager une marche à suivre qui visera à fixer les orientations du Cégep (continu).

3. S'associer avec les départements pour préciser l'offre de cours (continu).

Responsable

Marc Boivin

Collaboration

Départements
Service de l'organisation scolaire
Syndicat des enseignantes et des enseignants

DOSSIER	6	DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.3	INFORMATIQUE DE PÉDAGOGIE

Résumé de la problématique

L'année 1992-1993 correspondait à la première phase du second plan triennal de l'informatique de pédagogie (1992-1995). Cette année encore, le développement se fera selon les orientations et les priorités dégagées par le Comité informatique de pédagogie (C.I.P.). Un nouveau comité de gestion, plus opérationnel parce que plus restreint que le C.I.P., a mandat de réaliser les actions planifiées dans le respect du plan directeur.

Les ressources financières disponibles pour 1993-1994 se chiffrent à environ 230 000 $. De ce montant, 205 500 $ correspond à des budgets spéciaux consentis par la DGEC pour des projets spécifiques et 24 500 $ provient du budget normalisé en investissement du Cégep.

Ces ressources seront employées au renouvellement des laboratoires 1826 et 1843, à l'augmentation de la capacité du laboratoire 2420, à l'augmentation de la capacité des disques rigides au 2832, à l'achat d'un disque optique compact (CD-ROM) à la bibliothèque et de logiciels à être utilisés dans tous ces environnements.

Parmi les allocations spécifiques, les ressources allouées au C.F.M.T.A. serviront à l'implantation d'équipements informatiques afin d'assurer les enseignements requis par les nouveaux programmes de technologie musicale. Les APO restent encore une priorité constante du développement de l'informatique de pédagogie et, en ce sens, une alliance avec la Vitrine APO du collégial fera l'objet d'une étude de faisabilité.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Réaliser les actions planifiées par le comité de gestion selon les orientations du C.I.P. (août 1993).
2. Procéder au bilan des opérations du trimestre d'automne 1993 (décembre 1993).
3. Planifier les investissements à faire l'an prochain (an III du second plan triennal) (avril 1993).

Responsable

Françoise Richer

Collaboration

Johanne Giguère
Donald Grondin
Hélène Quesnel
Comité informatique de pédagogie

DOSSIER	6	DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.4	AIDE À LA RÉUSSITE PAR LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Résumé de la problématique

Le Centre de documentation est un laboratoire important pour un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Les activités d'apprentissage planifiées par les enseignantes et les enseignants et basées sur la lecture, l'écriture et la recherche se multiplient dans plusieurs programmes, traduisant aussi les préoccupations pédagogiques liées au développement d'habiletés intellectuelles et à la formation documentaire des étudiantes et des étudiants.

Dans ce contexte, le Centre de documentation vise à développer, en collaboration avec les enseignantes et les enseignants, un outil souple et efficace de communication et d'information qui permettrait de mieux encadrer les travaux d'apprentissages des étudiantes et des étudiants et d'améliorer la qualité des services d'assistance et de consultation au Centre de documentation.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Finaliser le document d'information et le diffuser aux enseignantes et aux enseignants (automne 1993).
2. Expérimenter et évaluer la fiche d'information proposée (automne 1993).
3. Colliger l'ensemble des activités d'apprentissage planifiées par les enseignantes et les enseignants (hiver 1994).

Responsable

Henriette Dion

Collaboration

Personnel de la bibliothèque
Départements du Cégep

DOSSIER	6	DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.5	LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Résumé de la problématique

L'audiovidéothèque, le Service audiovisuel et le Centre de documentation offrent des ressources de premier plan dans une multitude de situations d'apprentissage et de stratégies d'enseignement. Ces ressources s'ajoutent à d'autres alternatives pédagogiques et proposent de nouvelles perspectives dans le respect de la diversité des styles d'apprentissage.

Au niveau gouvernemental, les dossiers des centres de documentation, de l'audiovisuel et de la micro-informatique sont généralement traités de façon distincte. Au Cégep, les plans d'action concernant le développement de ces ressources relèvent également de structures distinctes.

Depuis une décennie, les Services pédagogiques sont invités à gérer des budgets à la baisse et dans ce contexte, il devient urgent d'examiner les enjeux liés à notre vision de l'éducation afin d'établir les priorités à retenir. Valoriser les études, c'est s'assurer la mise en place des conditions et des ressources nécessaires à la réalisation efficace des objectifs visés.

Mais comment assurer les développements nécessaires des ressources didactiques pour mieux répondre aux exigences d'une formation en évolution constante? De nouveaux standards pédagogiques dans plusieurs programmes obligent à s'ajuster à de nouveaux besoins. Le présent dossier vise à proposer quelques pistes de solutions à envisager.

La présente problématique s'étend à toutes les ressources documentaires. Rappelons que ce dossier figurait déjà au Plan de travail du Cégep l'année passée. Toutefois, le Service de recherche et de développement a décidé qu'il était plus sage de mettre ce dossier en attente et de se concentrer sur les tenants et les aboutissants de la réforme de l'enseignement collégial. Il est maintenant possible de commencer à mesurer l'impact de cette réforme sur le développement des ressources didactiques.

Les responsables de ce dossier proposent donc un nouveau plan de travail et un nouvel échéancier. Toutefois, cette planification conserve sensiblement les mêmes visées et les mêmes fondements. On s'entend donc pour poursuivre cette réflexion globale sur le développement des ressources didactiques dans les contextes générés par l'approche programme, la pédagogie différenciée et les principes de gestion liés au concept de la qualité totale.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Parachever le bilan sur les pratiques de gestion en ce qui a trait aux ressources didactiques (automne 1993).
2. Élaborer un projet d'axes prioritaires de développement des ressources didactiques (hiver 1994).
3. Consulter les instances pédagogiques sur le projet (printemps 1994).
4. Faire le bilan de la démarche et les recommandations (hiver 1995).

Responsable
Françoise Richer

Collaboration
Pierre Boucher
Henriette Dion
Donald Grondin

DOSSIER	6	DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.6	ÉVALUATION FORMATIVE DES ENSEIGNEMENTS ET PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES

Résumé de la problématique

Un certificat de perfectionnement en psychopédagogie est offert au Cégep de Drummondville depuis 1990. Les enseignantes et les enseignants participent activement à ce programme d'activités pédagogiques. Les cours s'élaborent à partir d'analyses de besoins réalisées auprès des enseignantes et des enseignants intéressés.

Le programme d'activités n'est pas un programme de formation fermé et ne comporte pas de cours obligatoires ni de séquences de cours. L'absence de ces éléments est un obstacle à l'élaboration de plans de perfectionnement couvrant l'ensemble des compétences pédagogiques. Un cadre de référence des compétences pédagogiques permettrait aux enseignantes et aux enseignants d'orienter plus adéquatement leur perfectionnement professionnel.

Par ailleurs, au mois de février 1993, la direction des Services pédagogiques déposait un projet d'*Accueil, encadrement et évaluation du personnel enseignant.* Au point 4.2.2 de ce projet il est indiqué "**que le processus d'évaluation de l'enseignement que nous souhaitons adopter au Cégep de Drummondville repose sur une conception constructive de l'évaluation formative**".

L'évaluation formative est un mode d'évaluation de nature diagnostique dont la fonction essentielle est la régulation des apprentissages. De ce fait, l'évaluation formative oblige une méthodologie d'interprétation qui permet à chaque apprenant de se situer face à son propre apprentissage. Dans ce contexte, l'enseignante ou l'enseignant évalué est d'abord en processus d'apprentissage. L'évaluation formative aura pour fonction de l'aider dans l'organisation de ses apprentissages (choix des objectifs de perfectionnement à poursuivre, choix des compétences pédagogiques à acquérir, etc.), pour rendre son enseignement plus efficace.

Associer l'analyse de besoins de perfectionnement et l'évaluation formative de l'enseignement, c'est ce que nous proposons d'expérimenter. À partir d'un modèle d'évaluation formative, nous proposons d'expérimenter et de valider des instruments de mesure (prétest/post-test) afin de poser des diagnostics et suggérer des prescriptions qui orienteraient individuellement les démarches de perfectionnement ou de formation, s'il y a lieu.

Le projet est d'envergure. Il devra se réaliser sur plusieurs trimestres. Pour assurer et faciliter l'expérimentation, une demande de subvention sera déposée au Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

DOSSIER	6	DIRECTION DES ÉTUDES (SERVICES PÉDAGOGIQUES)
	6.6	(suite)

Actions à entreprendre et échéancier

1. Constituer un groupe de recherche (septembre 1993).
2. Informer les participantes et les participants du groupe de recherche (octobre 1993).
3. Élaborer et administrer les instruments de mesure - prétest (octobre 1993).
4. Poser des diagnostics et suggérer des prescriptions (novembre 1993).
5. Élaborer un projet de recherche pour l'obtention d'une subvention à PAREA (novembre 1993).
6. Assurer un suivi auprès des participantes et des participants en formation (novembre 1993 à mai 1994).
7. Élaborer et administrer les instruments de mesure - post-test (mars 1994).
8. Rédiger un rapport d'étape et dégager les orientations à poursuivre (avril 1994).

Responsables

Françoise Richer
Donald Grondin

Collaboration

Personnel enseignant
Personnel enseignant participant aux activités de Performa

DOSSIER	7	SERVICE DE FORMATION AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES
	7.1	PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU SERVICE

Résumé de la problématique

Le Service de formation aux adultes et aux entreprises, nouveau nom du Service de l'éducation des adultes, a amorcé l'année dernière une démarche de planification stratégique. Après avoir évalué les forces et faiblesses du Service tant auprès du milieu externe (entreprises, individus) que du milieu interne (autres services, formateurs, personnel) le personnel a défini une mission, des buts ainsi que les opportunités qui permettraient de les réaliser. Cette année permettra de compléter la démarche entreprise, c'est-à-dire d'établir des stratégies ainsi qu'un plan de développement à court et à moyen terme.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Reprendre la démarche et la compléter en équipe (automne 1993).
2. Rédiger un court document faisant état de la mission, des buts et du plan de développement (janvier 1994).
3. Rencontrer le milieu (interne et externe) pour faire part des orientations de développement (hiver 1994).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Tout le personnel du Service de formation aux adultes et aux entreprises.

DOSSIER	7	SERVICE DE FORMATION AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES
	7.2	INFORMATISATION DE LA GESTION DU SERVICE DE FORMATION AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES

Résumé de la problématique

La gestion des différents programmes et activités du S.F.A.E. est complexe et variée. La diversité des clientèles ainsi que la diversité des modes de financement exigent beaucoup de rigueur dans le contrôle des activités. Il est important aussi d'être bien arrimés avec les Services administratifs puisque nos actions sont complémentaires. Plusieurs cégeps se sont dotés d'un système informatisé de gestion de projet. En plus de faciliter le contrôle des activités "revenus et dépenses", un tel système fournit aux professionnels les informations nécessaires pour remplir adéquatement leurs tâches. La Commission des affaires de l'éducation des adultes de la Fédération des cégeps a mené une recherche l'année dernière pour faire un inventaire de l'ensemble des systèmes de gestion développés dans chacun des cégeps. Nous chercherons dans ces résultats, un système compatible avec le nôtre et nous tenterons de l'implanter durant l'année 1993-1994.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Collaborer avec le Service de l'informatique pour identifier, dans les résultats de la recherche, les systèmes susceptibles d'être compatibles avec notre réseau informatique (septembre 1993).

2. Évaluer chacun des systèmes compatibles (novembre 1993).

3. Acquérir le système qui convient à nos besoins (décembre 1993).

4. Installer le système et perfectionner le personnel utilisateur (février à mai 1994).

Responsables

Mado Desforges
Hélène Quesnel

Collaboration

Services administratifs

DOSSIER	7	SERVICE DE FORMATION AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES
	7.3	FORMULE D'ATELIERS

Résumé de la problématique

Les besoins de formation qui nous sont présentés viennent souvent des fruits d'une démarche culturelle, d'un désir d'apprendre et de maîtriser de nouveaux savoir-faire ou encore de se perfectionner rapidement pour être plus efficace au travail. On remarque en particulier un intérêt croissant pour l'informatique et une recherche de la maîtrise d'une langue seconde pour des occasions de voyages, d'échanges culturels ou encore, liés au libre-échange. Dans ces circonstances, l'obtention d'unités de formation reconnues dans le cadre d'un programme ou octroyées par l'émission d'un bulletin préoccupe peu la clientèle. Elle recherche davantage des formules souples et courtes. Le Service doit répondre à ce genre de demandes et structurer une réponse qui satisfera la clientèle en plus de constituer un produit qui devrait le rendre plus compétitif.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Préparer une équipe de formateurs pliés au modèle et prévoir le matériel pédagogique (août 1993).
2. Promouvoir les ateliers en micro-informatique pour une première programmation de deux mois (septembre et octobre 1993).
3. Réviser la stratégie de marketing et ajuster les composantes telles que le contenu, le format, la méthode, les thèmes, la publicité, les prix, le matériel, les locaux, etc., (octobre 1993).
4. Annoncer une nouvelle série d'ateliers de deux mois (novembre et décembre 1993) ajustée selon les éléments recueillis dans la révision d'octobre (mi-octobre 1993).
5. Poursuivre une offre bi-mensuelle d'activités jusqu'en juin 1994 (continu).
6. Évaluer les résultats et planifier l'année 1994-1995 (mai 1994).
7. Appliquer la même démarche aux ateliers de langues à compter du mois d'octobre pour être en mesure de les offrir dès janvier 1994.

Responsables

Gaétan Arel
Michel Dumais

Collaboration

Le Service de formation aux adultes et aux entreprises
Les Services pédagogiques

DOSSIER	7	SERVICE DE FORMATION AUX ADULTES ET AUX ENTREPRISES
	7.4	PROMOTION DES SERVICES

Résumé de la problématique

Le service de formation aux adultes et aux entreprises fait face à une réalité de plus en plus évidente. Les programmes de subvention pour la formation et le perfectionnement des adultes et des entreprises disparaissent les uns après les autres. Le temps où les établissements publics avaient l'exclusivité est révolu. Nous n'avons pas le monopole de la formation et la concurrence en ce domaine est vive. Les entreprises se voient acculées à la mesure "Crédit d'impôt remboursable à la formation" pour perfectionner leurs employés et les individus doivent payer de plus en plus cher pour les cours puisque les subventions diminuent.

Le Service de formation aux adultes et aux entreprises se doit donc d'être très attirant pour conquérir le marché de la formation. Pour cette raison, il se dotera d'un plan marketing.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Élaborer un plan marketing qui tiendra compte des divers secteurs de clientèle : individus et entreprises; le tout, suite aux résultats de la démarche de planification stratégique (automne 1993).

2. Poursuivre, concurremment à l'élaboration du plan, la promotion du Service et augmenter sa visibilité (continu).

3. Faire connaître à nos partenaires les résultats (printemps 1994).

Responsable

Mado Desforges

Collaboration

Tout le personnel du
Service de formation aux adultes
et aux entreprises

DOSSIER	8	SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	8.1	INFORMATISATION DES QUESTIONNAIRES DE RELANCE SECTEUR GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Résumé de la problématique

Les questionnaires que nous utiliserons pour relancer les étudiantes et les étudiants sortants des secteurs général et professionnel ont été refondus en un seul. Il reste maintenant à informatiser le cahier réponse de manière à le rendre utilisable en décembre 1993 avec le prochain groupe de sortants du secteur professionnel.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Confier à un stagiaire en informatique la tâche d'identifier un outil informatique permettant de traiter nos cahiers réponses.

2. Réviser le cahier réponse et lui donner une forme définitive.

Responsable

Yvon Bibeau

Collaboration

Jean Balleux

DOSSIER	8	SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES
	8.2	ANALYSE ET RÉVISION DES SERVICES D'ANIMATION

Résumé de la problématique

Suite à l'annonce par le directeur général de l'intention du Cégep d'autofinancer les services d'animation pour l'année 1994-1995, il y a lieu de faire l'analyse des enjeux, de se doter d'objectifs réalistes d'autofinancement et de réorganiser les services d'animation pour se conformer aux attentes du Cégep.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Rencontrer le directeur général pour discuter de cette décision, de sa portée et pour préciser les attentes du Cégep (septembre 1993).
2. Préparer des hypothèses réalistes de réorganisation des services socioculturels et d'activités sportives (mi-novembre 1993).
3. Choisir les programmes à retenir et la façon d'organiser les ressources pour les réaliser (décembre 1993).
4. Procéder à la mise en place des ressources (juin 1994).

Responsable

Jean Balleux

Collaboration

Paul G. Lemire
Michel Grou
André Lamy

DOSSIER	9 SERVICES DU PERSONNEL
	9.1 MESURES POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Résumé de la problématique

Au trimestre d'hiver 1993, le Cégep, de concert avec les syndicats des trois catégories de personnel (enseignant, professionnel, soutien), l'Association des cadres et l'Association générale des étudiantes et des étudiants, formait un comité sur le harcèlement sexuel. Dans la foulée des enquêtes menées dans divers milieux dont celui de l'éducation, il nous est apparu qu'on ne pouvait ignorer ce problème de société et que, même si notre Cégep n'affiche pas un lourd dossier à cet égard, une saine gestion des ressources humaines exigeait la mise en place de mesures de sensibilisation au problème et de recours pour les victimes potentielles.

Le mandat du comité, outre de faire au Cégep des recommandations sur tout sujet relatif au harcèlement sexuel, prévoit l'élaboration d'une politique pour contrer le harcèlement sexuel comportant notamment des mécanismes de traitement des plaintes. Le comité qui a oeuvré à l'hiver 1993, grâce en particulier aux représentants enseignants qui y participaient et après une bonne saisie de documentation sur la question, a réussi à produire un projet complet de politique qui répondait, à son avis, aux exigences précitées. Un premier tour de consultation a d'ailleurs été réalisé auprès des différents groupes à partir du document de travail et le comité a été saisi des résultats. Après analyse, tentative d'intégration des avis et suite aux échanges, on s'est rendu compte qu'il serait risqué pour le succès du dossier de bousculer les gens et les étapes. Ce qui nous amène donc aux suites envisagées ci-après et aux actions prévues pour doter le Cégep de mesures visant à contrer le harcèlement sexuel.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Procéder, à partir des avis recueillis, à la réécriture d'un texte consolidé de politique et mesures afférentes (début septembre 1993).

2. Soumettre le projet à la consultation du Comité de régie interne et des autres instances concernées pour approbation (de septembre à la mi-octobre 1993).

3. Former le comité contre le harcèlement sexuel prévu dans la politique (novembre 1993).

4. Mettre en application la politique en procédant aux phases d'information, de sensibilisation et d'implantation proprement dite (échéancier à établir par le comité).

Responsable

Serge Vincelette

Collaboration

Membres du comité actuel et futur

DOSSIER	10 SERVICES ADMINISTRATIFS
	10.1 IDENTIFIER DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS EN VERTU DE LA NOUVELLE LOI DES CÉGEPS

Résumé de la problématique

Une stipulation de cette loi permet notamment aux cégeps de *"Fournir des services ou permettre l'utilisation de ses installations et équipements à des fins culturelles, sociales, sportives ou scientifiques"*. Ce changement à la loi coïncide avec une volonté exprimée par le gouvernement de résorber son déficit d'opération d'ici cinq ans. La participation du Cégep de Drummondville à un tel effort de rationalisation s'exprime par une coupure annuelle d'environ 300 000 $.

Il importe donc d'annuler les effets d'une telle coupure en générant l'équivalent en nouveaux revenus provenant de la vente de services, la location de locaux et d'équipements ainsi que par tout autre moyen compatible avec la mission du Cégep.

Actions à entreprendre et échéancier

1.0 Location de locaux, d'espaces de stationnement et d'équipements (septembre 1993 à mars 1994)
- 1.1 Développer un ensemble de moyens de communication en vue de faire connaître la nature de l'offre à tous les consommateurs potentiels.
- 1.2 Prendre les moyens nécessaires à une meilleure connaissance des données relatives à la demande.
- 1.3 Définir une politique de tarification apte à déterminer la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande en tenant compte des autres contraintes reliées au marché.
- 1.4 Développer les outils nécessaires à une perception complète des revenus, sans nécessairement grossir l'effectif existant.

2.0 Fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives et scientifiques

- 2.1 *Services à des fins culturelles* (automne 1993)
  - 2.1.1 Développer un médium permettant de minimiser les coûts de promotion et de publicité des événements culturels déjà produits par le Cégep en vue d'une plus grande rentabilité de chacun.
  - 2.1.2 Développer un médium permettant de créer de nouveaux événements culturels à moindre coût de production et à moindre coût de promotion (Exemple : Les mercredis du Cégep).

- 2.2 *Services à des fins sociales* (automne 1993 et hiver 1994)
  - 2.2.1 Identifier les services pouvant être offerts à ce titre dans une perspective de rentabilité. (Exemple : Service de conseil en matière d'orientation scolaire).
  - 2.2.2 Identifier les contraintes afférentes à l'offre de tels services.
  - 2.2.3 Identifier les autres données de marché à l'échelle régionale.
  - 2.2.4 Le cas échéant, développer une grille de tarification conséquente.
  - 2.2.5 Offrir les services aux consommateurs potentiels.

DOSSIER	10 SERVICES ADMINISTRATIFS
	10.1 (suite)

Résumé de la problématique (suite)

2.3 *Services à des fins sportives* (automne 1993)
- 2.3.1 Revoir l'ensemble de la problématique de l'Amicale des Voltigeurs dans une perspective de rentabilisation optimale de tous les équipements sportifs.

2.4 *Services à des fins scientifiques* (hiver et printemps 1994)
- 2.4.1 Faire un bilan exhaustif des expertises du personnel en place dans la perspective de pouvoir les mettre éventuellement à contribution dans la poursuite de divers mandats qui pourraient être confiés au Cégep par des clients qui sont à la recherche de tels services scientifiques.
- 2.4.2 Identifier la demande des services scientifiques pouvant ainsi être dispensés.
- 2.4.3 Identifier les contraintes afférentes à la poursuite d'une éventuelle démarche de marketing de tels services.

Responsable

Denis V. Bachand

Collaboration

Le Comité de régie interne

DOSSIER	10 SERVICES ADMINISTRATIFS
	10.2 INFORMATIQUE DE GESTION

Résumé de la problématique

L'année 1992-1993 correspondait à la première phase budgétaire du plan triennal annoncée dans le dossier. Suite à la migration technologique amorcée par la Société Informatique Bourgchemin, le Cégep décidait de suivre un sillage conséquent. À la lumière de ces développements le Comité d'informatique de gestion recommandait en avril dernier une migration en une phase.

Afin que ce changement s'opère le plus harmonieusement possible, une première partie de la mise en place du projet s'est effectuée en avril 1993. L'évolution de ce dossier se poursuit autour des deux axes suivants : mettre en place la seconde partie du projet et peaufiner l'environnement.

Actions à entreprendre et échéancier

1. Finaliser la migration technologique par la formation du personnel et le transfert des données de l'environnement *UNISYS* à *I.B.M.* (novembre 1993).
2. Définir les procédures administratives liées à la sécurité du réseau et à son fonctionnement (novembre 1993).
3. Participer à l'organisation du perfectionnement du personnel concerné (continu).
4. Revoir les besoins des différents services (mars 1994).
5. Revoir le plan directeur de développement et l'actualiser au besoin (mai 1994).

Responsable

Johanne Giguère

Collaboration

Comité informatique de gestion
Tous les usagers à l'informatique de gestion